

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241118-2024-152-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024

Réunion du Bureau du 18 novembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT LEGER LE GUERETOIS le 18 novembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 12 novembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; THOMAZON Gérard ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean-Luc ; BARDET Didier ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DUQUEROIX Sylvain ; GAZONNAUD Jean-Luc ; PICQUENOT Quentin ; RICHIN Denis ; SIMONNET Nicolas ; TERNAT Didier.

Secrétaire de séance : LABESSE Jean-Claude

CHAVANT Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick
GAZONNAUD Jean-Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean-Roland

Membres : 30
Présents : 16
Votants : 18

Délibération n° 2024-152

Code nomenclature : 8.8 – Environnement

Objet : Accès en déchèterie – Convention de gratuité

Monsieur le Président indique que Creusalis assure des collectes d'Encombrants en porte à porte pour ses locataires dans le cadre d'opérations ponctuelles. Creusalis a décidé de faire appel à Evolis 23 pour la prise en charge de ces encombrants, qui seront acceptés gratuitement si un tri sur place avec valorisation du réemploi via des filières spécifiques a bien été mis en place et s'ils sont conformes aux prescriptions de la déchèterie d'accueil et/ou du centre de tri des encombrants de Noth.

Après une expérimentation réussie en 2024, un projet de convention a été élaboré venant définir les conditions de cette prise en charge :

- Mise à disposition de cartes d'accès spécifiques pour Creusalis
- Dépôt en déchèterie, ou au centre de tri des encombrants de Noth si demande Evolis 23
- Dépôt direct chez les partenaires du réemploi
- Dans le cadre d'opérations ponctuelles en pied d'immeuble, avec info préalable d'Evolis 23, et sensibilisation des résidents
- Avec compte rendu de l'opération



Après délibération, le bureau décide :

- D'accorder la gratuité des dépôts d'encombrants à Creusalis dans le cadre des opérations de collecte en pied d'immeuble
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante avec Creusalis

Le Président,
Patrick ROUGEOT



Publication le : 04 DEC. 2024

SYNDICAT MIXTE DAMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 225 029 00073